



Centre expert Parkinson



★ Qu'est-ce qu'un centre expert Parkinson ?

Le centre expert Parkinson, implanté au sein d'un centre hospitalo-universitaire, accueille les personnes atteintes de maladie de Parkinson et affections apparentées et œuvre à la mise en place ou au maintien d'un parcours coordonné de soins.

Il offre l'accès à une expertise diagnostique et thérapeutique, aux traitements de seconde ligne et à des programmes de recherche clinique.

★ Public cible

Les personnes atteintes de la maladie de Parkinson ou de syndromes apparentés.

★ Modalités d'accès

La personne doit être adressée par son neurologue, médecin traitant ou autre spécialiste.

★ Missions /activités

Le centre expert Parkinson propose une offre de soins diversifiée de recours (hospitalisation complète, de semaine, et de jour et consultation spécialisée « Parkinson »), en coopération avec l'offre libérale et hospitalière (services internes et externes au CHU).

Pour répondre à son objectif d'amélioration de la prise en charge de la maladie, plusieurs axes y sont privilégiés :

- Permettre l'accès à un diagnostic précoce et certain, à un dispositif de retour d'annonce ;
- Promouvoir et aider à la mise en place d'une prise en charge pluri professionnelle ;
- Permettre l'accès à des thérapeutiques de seconde ligne (stimulation cérébrale profonde, pompes à apomorphine et à Duodopa) ;
- Renforcer la coordination ville/hôpital ;
- Améliorer l'information et la formation du patient, de ses proches et des professionnels grâce à l'éducation thérapeutique du patient (ETP), des interventions au sein des structures et une participation à divers programmes d'enseignement ;
- Participer à la mise en place de filières et animer un réseau de correspondants sanitaires, médico-sociaux et sociaux pour une optimisation du parcours des patients ;
- Promouvoir et permettre l'accès à des protocoles de recherche, grâce à un lien direct avec un centre de recherche ;
- Harmoniser les pratiques à l'échelle régionale et nationale.

★ Intervenants professionnels

Les compétences disponibles sont variables en fonction du centre expert Parkinson: neurologue coordinateur, neurologue, infirmier référent, coordinateur de parcours, psychologue, neuropsychologue, orthophoniste, kinésithérapeute, ergothérapeute, attaché de recherche clinique, travailleur social, etc.

Les médecins, personnels soignants, paramédicaux et sociaux de l'hôpital, s'impliquent également dans l'activité du centre expert Parkinson.

Le centre expert Parkinson travaille en collaboration avec les services internes à l'hôpital amenés à accueillir les patients ainsi qu'avec de nombreuses structures et professionnels médicaux et paramédicaux externes, impliqués dans le parcours de soins.

★ **Autorité, financement et coût pour l'utilisateur**

L'autorisation de fonctionnement du centre expert Parkinson est délivrée par l'agence régionale de santé (ARS).

Le financement du fonctionnement du centre expert Parkinson relève principalement de la tarification à l'activité (T2A) et de crédits alloués par l'ARS.

Les frais de santé de l'utilisateur sont pris en charge par l'assurance maladie et les mutuelles ou complémentaires santé.

★ **Références juridiques**

- Circulaire N° DGOS/R1/2012/DGOS/R1/131 du 16 mars 2012 relative à la campagne tarifaire 2012 des établissements de santé ;
- Arrêté du 21 mars 2013 pris pour l'application de l'article D162-8 du code de la sécurité sociale ;
- Circulaire N° DGOS/R1/2013/144 du 29 mars 2013 relative à la campagne tarifaire 2013 des établissements de santé ;
- Plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019 ;
- Circulaire n° SG/DGOS/R4/DGS/MC3/DGCS/3A/CNSA/2015/281 du 7 septembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan maladie neuro-dégénératives 2014-2019 ;
- INSTRUCTION N° DGOS/R4/2017/243 du 3 août 2017 relative aux missions des centres experts à vocation régionale pour la prise en charge de la maladie de Parkinson et des syndromes parkinsoniens ;
- [Brochure des Centres Experts, de Ressources et/ou de Compétences, concernant les maladies neuro-dégénératives, élaborée dans le cadre du PNMD et disponible sur le site du Ministère de la Santé \(Avril 2019\)](#) ;
- Feuille de route maladies neurodégénératives 2021-2022.



Pour en savoir plus

Il existe 2 centres experts Parkinson en Ile de France :

- [Le centre expert Parkinson de l'hôpital Henri Mondor - AP-HP](#) (source : aphp.fr)
- [Le centre expert Parkinson de l'hôpital Pitié-Salpêtrière - AP-HP](#) (source : aphp.fr)

